

## COMMUNE DE JOUGNE

### ARRÊTÉ DU MAIRE 2023-74

#### REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT Place du Mont d'Or vers la fontaine - Jougne Commune de Jougne

Nous Maire de la commune de Jougne,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu le Code de la voirie routière ;  
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, (livre I - huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992 modifiés et complétés ;  
Considérant que pour mettre en place le sapin et les illuminations de Noël il est nécessaire d'interdire le stationnement Place du Mont d'Or sur le parking vers la fontaine

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1** A partir du mercredi 22 novembre 2023 le stationnement sur le parking place du Mont d'Or vers la fontaine sera interdit totalement ou en partie sur une zone matérialisée et ce jusqu'au jour de démontage du sapin.
- ARTICLE 2** La signalisation réglementaire conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 (Livre I - huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par les services techniques de la commune.
- ARTICLE 3** Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal de Gendarmerie et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4** Lesdits Services de Gendarmerie sont chargés de veiller à l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.  
Une ampliation sera transmise à :  
- M le Commandant de la Communauté de Brigades des Hôpitaux-Neufs – Mouthe,  
- M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Doubs à Besançon,  
- M le Président de la CCLMHD.

Fait à Jougne,  
Le 21 novembre 2023  
Le Maire,

L'Adjoint(e) délégué(e)

FISSOT-TRULLARD Geraldine

